

Interdiction d entrer en contact

Par cookie

bonjour
mon compagnon a été condamné pour violences conjugales et il ne doit pas entrer en contact avec moi. je voulais savoir si je pouvais lui écrire pour savoir ce que je fais de ses affaires, des autres biens etc et essayer de comprendre ce qui s'est passé ?
d'avance merci

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je ne vois pas ce qui pourrait vous empêcher d'écrire à votre compagnon.
Si vous voulez tenter de rétablir l'équilibre entre vous deux voyez ceci :

[url=<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/justice-restaurative-dans-code-procedure-30977.htm>]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/justice-restaurative-dans-code-procedure-30977.htm[/url]